

Compte-rendu

Comité FTTH du 11 décembre 2020

Les données à fin décembre 2020 ont depuis, le comité, été envoyées par Orange.

Données à fin décembre 2020 :

71,06% des logements du département sont **raccordables** et les habitants peuvent souscrire à un contrat fibre optique soit **55 348 logements sur les 77 892 référencés dans le Territoire de Belfort**.

Par rapport aux chiffres à fin juin 2020, ce sont **plus de 12 000 prises** qui ont été installées.

84 communes sur 101 sont commercialisables.

- **Lepuix** compte **4,71%** de logements raccordables.
- **12 communes** comptent entre **10 et 50%**.
- **29 communes** en ont entre **50 et 80%**.
- **30 communes** en ont entre **80 et 99%**
- **12 communes sont totalement couvertes :**
 - Angeot
 - Autrechêne
 - Bourg-sous-Châtelet
 - Chavannes-les-Grands
 - Croix
 - Fontenelle
 - Petitmagny
 - Phaffans
 - Recouvrance
 - Suarce
 - Urcerey
 - Villars-le-Sec

Lors du comité du mois de juin, Orange s'était engagé à ce que les communes suivantes soient totalement couvertes à fin novembre :

Banvillars, Buc, **Bourg-sous-Chatelet (100% atteint)**, **Croix (100% atteint)**, **Fontenelle (100% atteint)**, Grosne et **Suarce (100% atteint)**.

Orange et son sous-traitant avaient indiqué qu'ils tenteraient également de raccorder les communes suivantes pour fin novembre : **Angeot (100% atteint)**, **Recouvrance (100% atteint)**, Sermamagny et **Urcerey (100% atteint)**.

Sur ces 11 communes, 7 sont aujourd'hui couvertes à 100%.

Pour les autres, il reste :

- Banvillars : 2 logements
- Buc : 4 logements
- Grosne : 7 logements
- Sermamagny : 31 logements

Le Président du Département, Florian Bouquet fait un état des lieux du déploiement de la fibre optique et salue le travail réalisé par Orange malgré un contexte peu favorable.

Le Président du Département soulève les problématiques de raccordement des sites de :

- **SMIBA dont le siège social qui est actuellement à Belfort et devrait être transféré au Ballon d'Alsace. Mais pour cela il faut une connexion de qualité.**
- **MIFE et Mission Locale, place de l'Europe à Belfort**
- **IUT, rue Thierry Mieg (point Techn'hom)**
- **Ecole d'art Gérard Jacot**

Le Président estime qu'il serait un acte fort de faire une opération coup de poing pour raccorder ces sites très fréquentés par nos habitants.

Orange expose les actions qui ont été menées entre juin et décembre.

Compte tenu du déploiement qui est opéré, le Territoire de Belfort va être le département de Bourgogne Franche-Comté le mieux fibré en temps et en quantité.

Orange indique qu'en procédant à un déploiement de masse, la couverture à 100% de communes sera plus rapide car les équipes sont mobilisées pour installer des prises de raccordement.

A la fin du 1^{er} semestre 2021, Orange prévoit de raccorder 5 000 logements supplémentaires.

Infrastructures :

Des tests de résistance ont été effectués sur 14 000 poteaux Enedis pour y faire passer la fibre optique.

Ces études sont réglementaires. Dans le cas où les poteaux ne peuvent pas supporter le passage de la fibre optique, Orange et son sous-traitant engagent des démarches pour en installer de nouveaux.

Orange indique que lorsqu'il rencontre un problème technique dans un village, des démarches sont entreprises, et les équipes vont installer des prises dans une autre commune.

Il est clairement indiqué qu'Orange et son sous-traitant cherchent du volume de prises à installer.

Remarque est faite sur l'absence d'évolution du déploiement dans certaines communes comme Boron.

Orange indique qu'il y a pour ces communes des problèmes techniques liés aux tests de résistance des poteaux. Il est donc obligatoire d'en planter de nouveaux.

L'installation de poteaux nécessite la mise en place de moyens techniques lourds. Orange demande à son partenaire de se déplacer une fois les besoins de plusieurs communes connus. Il peut donc y avoir un décalage de quelques semaines entre la demande d'autorisation et le début des travaux.

Pour être transparent, Orange communiquera les résultats des tests effectués sur les poteaux existant et sur le besoin d'implantation de nouveaux poteaux.

Le Président de l'AMF 90 fait remarquer que de nombreux maires regrettent de ne pas avoir d'interlocuteur chez Orange pour avoir des informations.

Il est rappelé que Christian Blanchot est l'interlocuteur d'Orange pour les élus.

Un point est fait sur les problèmes rencontrés dans l'étape finale du déploiement : regards de trottoirs et armoires de branchement ouverts, équipements dégradés, fils apparents,...

Les installations sont accessibles aux différents opérateurs : SFR, Free, Bouygues et autres.

Sur ce point Orange demande que les habitants qui font remonter ces problèmes soient le plus précis possible afin d'identifier qui doit intervenir : Orange Réseaux ou le fournisseur d'accès.

Cyprien Matéos revient sur les communes proches d'une couverture à 100%. Le fait qu'il ne reste parfois que 3 ou 4 prises non-installées peut provenir de deux raisons :

- 1) les habitations sont excentrées et leur raccordement nécessite des travaux de génie civils importants.
- 2) un refus de la part des habitants.

Le Président de l'AMF 90 dit entendre ces remarques. Il souhaite cependant que lorsque que l'opérateur du déploiement quitte une commune, il en avise le Maire pour que celui-ci puisse répondre à ses concitoyens lorsqu'il est interpellé.

Le Président du Département abonde dans le sens du Président de l'AMF 90 et demande à Orange s'il est possible d'avoir un planning prévisionnel des travaux qui seront effectués ; soit mensuellement, soit bimensuellement.

De même, il souhaite que les raisons de non-raccordement de certains logements soient expliquées, notamment sur les refus d'habitants.

Les élus font un retour sur la carte qui avait été communiquée en 2017 lors de la signature de la convention.

L'ensemble des membres du comité s'accordent sur le fait que cette carte soit mise à jour.

Il est convenu qu'une nouvelle carte doit être établie avec :

- Le pourcentage de logements raccordés par commune.
- La date prévisionnelle de fin de chantier
- Les communes traitées à 100%, en tenant compte des refus.

Au moment du comité, il y a 3 800 refus de prises sur le Territoire de Belfort
Au prochain comité, Orange informera sur la localisation de ces refus.

De fait, s'il y a des logements non raccordés pour raison de refus, une commune pourra être considérée comme terminée.

Orange précise que depuis la signature de la convention en 2017, le nombre de logements à raccorder a augmenté : nouvelles constructions, logements non référencés à l'époque.

Les bases ont été mises à jour, et ces logements seront raccordés.

Orange indique que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur le déploiement. Au printemps, au plus fort de la crise, certains élus ne souhaitent pas voir de techniciens dans leur commune.

De même, des assemblées générales de syndicats d'immeuble n'ont pas pu se tenir et les autorisations légales pour le raccordement n'ont pas été données.

Rappel :

Pour l'information sur l'éligibilité d'un logement, Orange invite chacune et chacun à consulter le site dédié : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

En complément de ce site internet, les maires peuvent faire remonter des demandes généralistes et pas spécifique à un logement, à Orange par l'intermédiaire de Christian Blanchot - christian.blanchot@orange.com

Il est possible de connaître les opérateurs présents dans les armoires et les contrats disponibles en se connectant sur le site de l'arcep : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>.

Conclusion :

Une nouvelle cartographie est en cours d'élaboration indiquant les semestres d'achèvement du déploiement par commune.

Elle sera communiquée début février 2021.

Cette carte doit être un outil de travail pour le comité afin de constater les évolutions et les retards.

Le Groupe Orange fera remonter les difficultés qu'il rencontre, afin que les membres du comité puissent en informer les habitants et les maires, et que des solutions soient trouvées au besoin.

Les communes suivantes seront couvertes à 100% d'ici la fin du premier semestre 2021 :

- | | |
|--------------|------------------|
| - Brebotte | - Lagrange |
| - Charmois | - Novillard |
| - Chavanatte | - Petitefontaine |
| - Courcelles | - Phaffans |
| - Felon | - Vellecot |

Le prochain comité de suivi aura lieu : **Vendredi 9 juillet 2021 à 10 heures à l'Hôtel du Département.**